RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00616
Numéro SIREN : 828 166 249
Nom ou dénomination : ABBEL AMBULANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt 14766

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 160	9 581	7 579	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	333 000		333 000	333 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	32 579	8 084	24 495	12 811
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	850		850	
	TOTAL (II)	**383 589**	**17 665**	**365 924**	**345 811**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				8 500
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	86 427	4 843	81 584	65 009
	Autres créances	728		728	1 041
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 179		2 179	1 781
	DISPONIBILITES	130 321		130 321	8 678
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				1 509
	TOTAL (III)	**219 656**	**4 843**	**214 813**	**86 518**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**603 244**	**22 507**	**580 737**	**432 329**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	338 390	209 729
	Résultat de l'exercice	**128 500**	**128 661**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**470 190**	**341 690**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	2 718	11 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 541	5 318
	Dettes fiscales et sociales	91 465	73 501
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 824	233
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**110 547**	**90 639**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**580 737**	**432 329**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	128 499,65	128 661,45
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	110 547	90 639
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ABBEL AMBULANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 12, avenue Suzanne Salomon
77290 MITRY-MORY
828 166 249 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 Juin 2021

Le 30 Juin 2021, à 10:00, les associés de la Société ABBEL AMBULANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 12, avenue Suzanne Salomon 77290 MITRY-MORY, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 15 juillet 2021.

Madame Zouhira BAADACHE préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

5

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 128 500 euros de la manière suivante :

Affectation
- **A titre de dividende 150 000 euros.**

Origine du bénéfice distribuable
- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 128 500 euros.**
- **Report à nouveau, soit 21 500 euros.**

Solde du Report à nouveau après affectation ci-dessus : 316 890 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 320 190 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 500 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 Juin 2021.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une

imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de Séance déclare la séance levée à 11:00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

BSIKRI SALIM



BOUZIANE HAKIM
(Président Holding MEMCHA)

